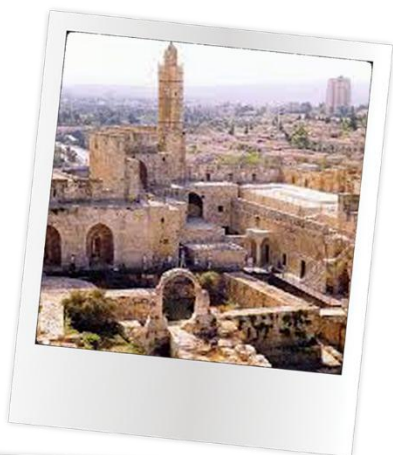




TERRE SAINTE

TEL AVIV / JERICO / NAZARETH / BETHLEEM / JERUSALEM



JERUSALEM

ISRAEL



VOL +HOTELS+EXCURSION

À partir de 2595 €

Du 09 au 19 mars 2021

Du 04 au 14 mai 2021

Du 18 au 28 juillet 2021

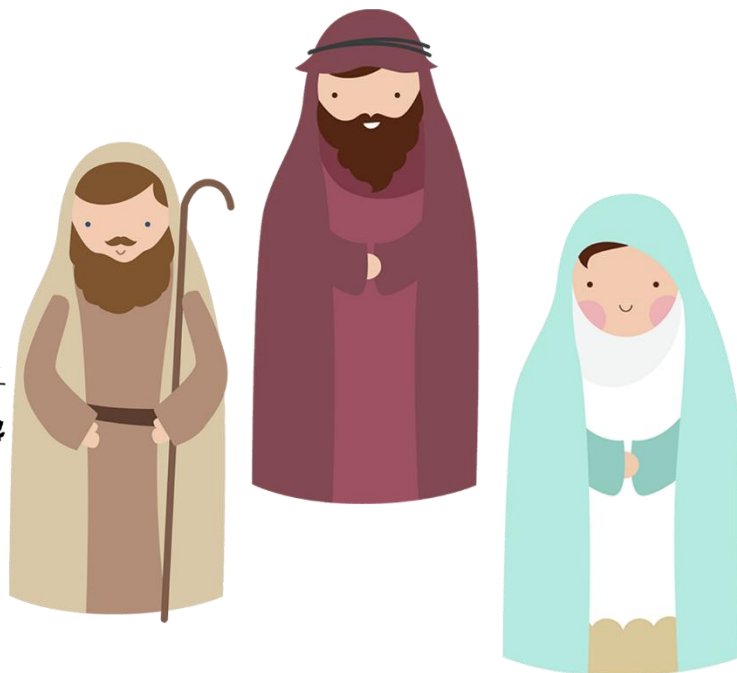
Du 09 au 19 octobre 2021

Du 09 au 19 janvier 2022

*Enfant : de 2 à 12 ans : - 15 %

Supplément par adulte en chambre simple : 250,00 €

Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation.



RENCONTRER LE CHRIST SUR SA TERRE

Aller en Terre Sainte est une décision personnelle, communautaire et d'Eglise. Nous vous proposons de vivre cette expérience : découvrir et éprouver une terre où Dieu et l'homme ont fait alliance, où Dieu s'est façonné un peuple, où le Christ a invité ses disciples à transformer le monde. Désirer entendre à nouveau au plus intime de notre cœur la Parole de Dieu qui appelle. Allons-nous refaire un cœur qui écoute, une oreille qui entend, une voix qui témoigne.

Jour 1 REUNION / PARIS

Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros.

Vol de nuit, diner et nuit à bord.

Jour 2 TRANSFERT A TEL AVIV

Petit déjeuner à bord. Arrivée à Paris dans la matinée. Installation à l'hôtel. Départ pour l'aéroport en direction de Tel Aviv selon l'horaire du vol.

Déjeuner, transfert à l'hôtel. Diner et nuit à l'hôtel.



Jour 3 DESERT DU NEGEV

Arrivée en Terre Sainte. Départ en autocar de tourisme pour le sud d'Israël : le désert du Négev. Déjeuner et visite en groupe dans le désert pour une introduction à "la figure d'Abraham". Diner et nuit dans le désert.



Jour 4

LE DESERT-JERICO

Petit déjeuner. Le désert : l'exil et la construction d'un peuple.

Paused'introduction et de contemplation personnelle dans le désert, suivie d'un petit temps de marche avant la célébration eucharistique en plein air. Ein Geddi, la source du chevreau, puis petit déplacement à pied. Arrivée à La Mer Morte. Déjeuner à Jéricho.

Jéricho, l'une des plus anciennes villes du monde et la plus basse du monde (-240 m), le sycomore de Zachée et le récit de la guérison de l'aveugle Bartimée. Du pied du Mont de la quarantaine, évocation des tentations du Christ. Qsar El Yahud, le site du Baptême. Route par la Vallée du Jourdain, frontière naturelle avec la Jordanie, et les Monts de Gilboa. Dîner et nuit en Galilée.



Jour 5

NAZARETH

Petit déjeuner. Puis découverte : La vie cachée du Christ. "Galilée des Nations". Nazareth, messe de l'Annonciation. L'Église Saint-Joseph, la « Synagogue », la Fontaine de la Vierge. Temps libre.

Déjeuner. Montée et descente en taxi du Mont Thabor (possibilité de le faire à pied). La Basilique de la Transfiguration. Descente en taxi. Cana, le premier signe de Jésus. Rencontre à Nazareth. Dîner et nuit en Galilée.



Jour 6

LE LAC TIBERIADE

Petit déjeuner. **Autour du Lac de Tibériade** : appel des disciples. **Messe au Mont des Béatitudes**. Tabgha (les mosaïques de la basilique de la Multiplication des Pains). Capharnaüm, la Maison de Pierre et la Synagogue. Déjeuner pique-nique. Traversée du lac de Tibériade en bateau de Capharnaüm à Ein Guev. Route panoramique sur le Golan (par Gamla, Afiq, Kursi) et descente sur Bethléem. **Dîner et nuit à Bethléem.**



Jour 7

BETHLEEM

Petit déjeuner. **L'enfant de Bethléem.** Le Christ de Jérusalem. Bethléem. Temps libre dans la **grotte de la Nativité**. Temps libre. Rencontre. Messe au Champ des Bergers. Déjeuner. Montée à Jérusalem, panorama sur la ville. Le Mont Sion : la chapelle du Cénacle, l'église de la Dormition. Saint-Pierre-en-Gallicane. Dîner et nuit à Bethléem ou Jérusalem (en option).



Jour 8

JERUSALEM

Petit déjeuner. **Jérusalem de la Passion.** Jérusalem, le Mont des Oliviers : panorama sur la ville. Descente à pied par l'Eléona ou grotte du Pater, le Dominus Flevit, et Gethsémani. Messe en l'Église Sainte -Anne et la piscine de Bethesda.

Déjeuner. Chemin de croix "traditionnel" : le Lithostrotos, la Via Dolorosa... Temps libre au Saint-Sépulcre. Dîner et nuit à Bethléem ou Jérusalem (en option).



Jour 9

CITADELLE

Petit déjeuner. **Le samedi saint et Jérusalem de la Résurrection.** Jérusalem, dans ses murailles : messe de la Résurrection ; promenade dans la vieille ville depuis la Citadelle, autre lieu présumé de la condamnation de Jésus, le quartier juif, vue sur l'Esplanade des Mosquées, le Mur Occidental dit des Lamentations, le quartier musulman.

Déjeuner. Tour panoramique de la nouvelle ville. Abu Gosh, l'Emmaüs des Croisés. Rencontre. Dîner et nuit à Bethléem ou Jérusalem (en option).



Jour 10

ABU GOSH/ TEL AVIV-FRANCE

Petit déjeuner. Selon les horaires, Abu Gosh. Transfert à l'aéroport de Lod pour le vol Tel Aviv/Paris. Déjeuner puis transfert à l'aéroport pour la Réunion. Diner et nuit à bord.

Jour 11

REUNION

Arrivée à La Réunion. Fin de nos prestations.

LE PRIX COMPREND :

Le vol REUNION/PARIS/ OU MARSEILLE/REUNION

Le vol VERS TEL AVIV

L'assistance d'un interlocuteur local à partir de 20 personnes

L'accueil et l'assistance à l'arrivée du groupe.

Les transferts sur place.

L'hébergement en hôtels de Catégories 3 et 4 Étoiles, selon les étapes, sur la base de la chambre double avec bain ou douche.

La pension complète pendant tout le circuit,

Les taxes et services hôteliers.

Les visites et excursions citées au programme,

Les droits d'entrées dans les sites et monuments (musées, etc...).

Le transport en autocar avec air conditionné, sièges inclinables, frigo.

Les services de guides accompagnateurs francophones professionnels, pendant tout le circuit.

Le port des bagages dans les hôtels (1 bagage par personne).

Une réunion de présentation du voyage destinée aux futurs participants avant le départ.

Les assurances assistance, rapatriement et dommages aux bagages. (si plus de 10 participants)

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les boissons

Les pourboires

Les dépenses personnelles

POINTS FORTS DU PROGRAMME :

- Un parcours complet **aux sources** de la Bible et de la Foi, à la suite du Christ
- Une proposition équilibrée : visites et détente, Célébrations communes et temps personnels,
- Une journée dans le désert de Judée
- Deux jours en Galilée
- Trois jours à Bethléem et Jérusalem



Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Possession
Numéro SIRET : 7540742500020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIERE: ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries – CS 41177 – 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable.

L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne, Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire, La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers. Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545

Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.

Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux

et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un interlocuteur de Marines Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport :

- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant les noms des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL *Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

